

## **Bilan social et environnemental 2013**

### **INTRODUCTION : POURQUOI UN BILAN SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL ?**

### **I. LA GESTION SOCIALE ET LES IMPACTS SOCIAUX D'ALTERNATIVES ECONOMIQUES**

#### **1. L'EMPLOI**

- 1.1. L'EFFECTIF
- 1.2. LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL
- 1.3. LA MAIN-D'ŒUVRE EXTÉRIEURE
- 1.4. L'EMPLOI ET L'INSERTION DE PERSONNES HANDICAPÉES

#### **2. LE TEMPS DE TRAVAIL**

- 2.1. LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL
- 2.2. L'ABSENTÉISME ET SES MOTIFS

#### **3. LES RÉMUNÉRATIONS**

- 3.1. LES SALAIRES MENSUELS MOYENS
- 3.2. L'ÉCART ENTRE LES PLUS HAUTS ET LES PLUS BAS SALAIRES
- 3.3. LA MASSE SALARIALE ET SES COMPOSANTES
- 3.4. L'INTÉRESSEMENT ET LA PARTICIPATION
- 3.5. LES DIVIDENDES
- 3.6. LES RÉSERVES OBLIGATOIRES

#### **4. RELATIONS PROFESSIONNELLES, ACCORDS COLLECTIFS ET CONVENTIONS COLLECTIVES**

- 4.1. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES
- 4.2. LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS
- 4.3. LES CONVENTIONS COLLECTIVES APPLICABLES

#### **5. LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ**

#### **6. LA FORMATION**

- 6.1. LES BÉNÉFICIAIRES DE LA FORMATION
- 6.2. LES HEURES DE FORMATION
- 6.3. LES DÉPENSES DE FORMATION

#### **7. LA SOUS-TRAITANCE**

#### **8. LA DÉMOCRATIE INTERNE**

- 8.1. RÉDACTIONS EN CHEF ET COMITÉ DE DIRECTION

#### **9. AUTRES IMPACTS SOCIÉTAUX**

### **II. L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL D'ALTERNATIVES ECONOMIQUES**

#### **1. LA CONSOMMATION D'EAU**

#### **2. LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE**

#### **3. LA CONSOMMATION DE MATIÈRES**

#### **4. LA CONSOMMATION DE FOURNITURES**

#### **5. LES DÉCHETS**

#### **6. LES NUISANCES SONORES ET LES REJETS DANS L'AIR**

#### **7. AUTRES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES PRODUITS**

## INTRODUCTION

### Pourquoi un bilan social et environnemental ?

Ce document constitue le onzième bilan social et environnemental publié par Alternatives Economiques. Pourquoi publier un tel bilan ?

Tout d'abord, Alternatives Economiques est une société coopérative et participative (Scop) qui se caractérise par les principes d'actionnariat salarié (tous les salariés en CDI sont associés), de démocratie dans l'entreprise (une voix par personne) et de partage des résultats. Ceux-ci sont répartis entre l'entreprise (40 % sont mis en réserves), le travail (40 % sont distribués sous forme de participation) et le capital (20 % sont distribués sous forme de dividendes). Ce statut particulier révèle ainsi la volonté des fondateurs du journal, au premier chef Denis Clerc, d'associer les salariés aux décisions, tout en recherchant un statut qui assure à la fois l'indépendance et la pérennité du titre. Il a donc semblé naturel qu'Alternatives Economiques rende compte publiquement de sa gestion sociale et environnementale, au même titre qu'elle rend compte de sa performance économique à ses associés lors de son assemblée générale, et à ses lecteurs lors de l'article présentant les comptes de la société dans le numéro de juillet. Notons au passage que ce bilan répond également à une demande interne venant des délégués du personnel de la coopérative.

Par ailleurs, *Alternatives Economiques* aborde régulièrement les sujets liés au développement durable et à la responsabilité sociale des entreprises. Même si la coopérative approuve et appuie vivement la diffusion de ces vecteurs potentiels d'une meilleure équité sociale et d'un plus grand respect de l'environnement, il reste néanmoins mesuré et critique quant aux progrès observés ces dernières années et à l'attitude des multinationales, dont les discours se retrouvent rarement dans les faits. Et les rapports sont souvent réduits à de simples outils de communication. Mais il est toujours plus facile et tentant de faire des reproches aux autres plutôt qu'à soi-même... C'est dans cet esprit qu'Alternatives Economiques a choisi de présenter l'impact social et environnemental de son activité, à l'image des entreprises françaises cotées qui sont obligées de se plier à cet exercice depuis la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE).

Cette initiative marque ainsi l'engagement d'Alternatives Economiques dans une démarche de développement durable, qui vise à concilier performances économiques, sociales et environnementales. Ce bilan social et environnemental a donc vocation à apporter une réponse à la plupart des indicateurs sociaux requis par la loi NRE et à renseigner les quelques indicateurs environnementaux adaptés à son activité. La version publiée cette année demeure encore incomplète compte tenu du travail de recherche que ce bilan requiert. Elle offre cependant un certain nombre d'informations qui témoignent de notre volonté de transparence.

En quelques mots, voici les principales évolutions depuis l'an passé :

- un développeur web
- deux embauches en contrat aidé (un contrat emploi d'avenir et un contrat d'apprentissage)
- aucun départ cette année

Un indicateur a été modifié depuis l'an passé : l'absentéisme et ses motifs

Autre fait à signaler : la réflexion sur la prise en compte de la sous-traitance pour estimer le recours à la main-d'œuvre externe

## **I. Alternatives Economiques : gestion sociale et impacts sociaux**

*Alternatives Economiques* est d'abord un projet de presse : offrir au citoyen une lecture critique de l'actualité économique et sociale. C'est aussi un projet d'entreprise, d'une entreprise organisée en coopérative. Les deux projets ne sont pas contradictoires, bien au contraire. Le projet de presse comme le projet d'entreprise sont soumis à une même contrainte : maintenir la rentabilité de l'entreprise dans un domaine très concurrentiel, dominé par des grands groupes. Le statut coopératif, qui associe l'ensemble du personnel à la réussite de l'entreprise, facilite la réalisation des objectifs induits par le projet d'entreprise et le projet de presse.

Sur ces bases, ce premier chapitre s'efforce donc de rendre compte de la gestion sociale qui caractérise *Alternatives Economiques*, au travers de huit catégories d'informations : l'emploi, le temps de travail, les rémunérations, les relations professionnelles, les conditions d'hygiène et de sécurité, la formation et le recours à la sous-traitance, auxquelles on peut ajouter des éléments relatifs aux conditions de la démocratie dans l'entreprise et des éléments d'ordre plus sociétal, c'est-à-dire prenant davantage en compte l'environnement social externe de l'entreprise.

### **1. L'emploi**

La politique d'emploi d'Alternatives Economiques peut être observée au regard de l'effectif de l'entreprise, des embauches et des départs, de l'utilisation de la main-d'œuvre extérieure (qui constitue également un indicateur de précarité) et de l'emploi et de l'insertion de personnes handicapées.

Dans un premier temps, nous présenterons un tableau synthétisant les principales données que nous commenterons ensuite le cas échéant.

A noter que les salaires sont exprimés en brut équivalent temps plein.

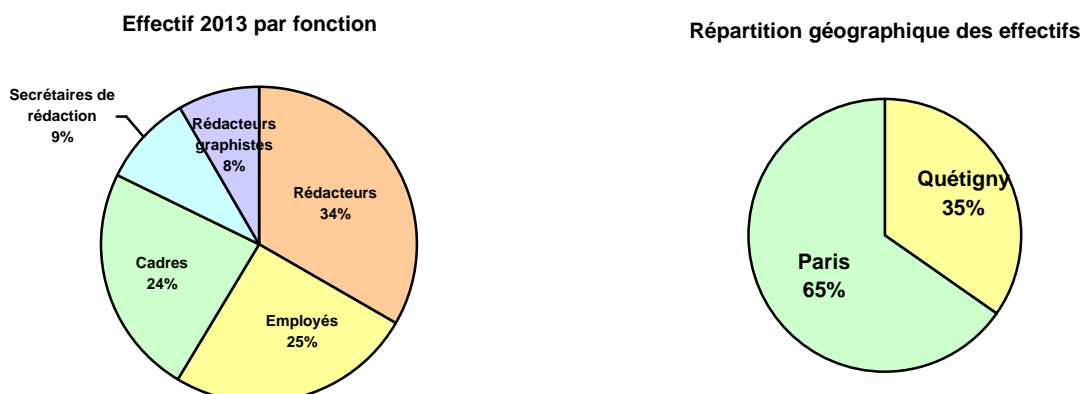
Evolution des effectifs : CDI en équivalent temps-plein		Janv. 12	Janv. 13	Janv. 14
Rédaction Alternatives Economiques	(ETP)	11,8	11,3	11,9
Rédaction Alternatives Internationales	(ETP)	1,2	2,2	2,0
Fabrication + secrétariat de rédaction	(ETP)	7,2	7,2	7,2
Administration	(ETP)	5,0	5,0	6,1
Commercial & Autre régie	(ETP)	5,0	6,0	6,0
Relations clients	(ETP)	8,8	8,8	9,8
<b>Total</b>	<b>(ETP)</b>	<b>39,0</b>	<b>40,5</b>	<b>43,0</b>
dont cadres F	(ETP)	37,8%	36,6%	35,2%
cadres H	(ETP)	35,8%	37,9%	36,7%
employées F	(ETP)	21,3%	20,5%	21,6%
employés H	(ETP)	5,1%	4,9%	6,5%
Embauches	(ETP)	3,0	2,0	1,8
Départs	(ETP)	1,8	0,0	0,0
Modification de temps de travail	(ETP)	-0,7	-0,5	0,7
<b>Evolution nette</b>	<b>(ETP)</b>	<b>0,5</b>	<b>1,5</b>	<b>2,5</b>
Turn over dans les douze derniers mois		5%	0%	0%
<b>Total</b>	<b>(en postes)</b>	<b>43</b>	<b>45</b>	<b>47</b>
dont cadres F	(en postes)	39,5%	37,8%	36,2%
cadres H	(en postes)	34,9%	37,8%	36,2%
employées F	(en postes)	20,9%	20,0%	21,3%
employés H	(en postes)	4,7%	4,4%	6,4%
dont à temps plein	(en postes)	29	30	33
<b>horaire hebdomadaire moyen:</b>	<b>(en heures)</b>	<b>31,7</b>	<b>31,5</b>	<b>32,0</b>
Moyenne des 5 salaires les plus élevés	(ETP)	6 158 €	6 375 €	6 409 €
Moyenne des 5 salaires les moins élevés	(ETP)	1 986 €	2 038 €	1 947 €
soit en pourcentage du Smic sur 13 mois		131 %	135 %	129 %
Coefficient plus élevés / moins élevés		3,10	3,13	3,29
Salaire moyen cadre femme (ETP)	(ETP)	3 305 €	3 440 €	3 492 €
Salaire moyen cadre homme (ETP)	(ETP)	4 607 €	4 458 €	4 471 €
Salaire moyen employée femme (ETP)	(ETP)	2 156 €	2 203 €	2 161 €
Salaire moyen employé homme (ETP)	(ETP)	2 135 €	2 190 €	2 521 €
Salaire moyen cadres (ETP)	(ETP)	3 915 €	3 949 €	3 981 €
Salaire moyen employés (ETP)	(ETP)	2 152 €	2 201 €	2 244 €
Salaire moyen femme (ETP)	(ETP)	2 908 €	3 012 €	2 999 €
Salaire moyen homme (ETP)	(ETP)	4 316 €	4 219 €	4 178 €
Salaire moyen (ETP)	(ETP)	3 464 €	3 521 €	3 501 €
Salaire médian (ETP)	(ETP)	3 449 €	3 359 €	3 393 €
Rapport salaire moyen / salaire médian		1,00	1,05	1,03
% femmes cadres	(ETP)	51 %	49 %	49 %
% femmes employées	(ETP)	81 %	81 %	77 %
% femmes	(ETP)	59 %	57 %	57 %
Ecart salaires H/F cadres		39 %	30 %	28 %
Ecart salaires H/F employés		-1 %	-1 %	17 %
<b>Seniors (salariés de plus de 45 ans)</b>	<b>(ETP)</b>	<b>15,9</b>	<b>15,3</b>	<b>17,6</b>
soit en pourcentage de l'effectif :		41 %	38 %	41 %
dont cadres F	(ETP)	3,73	3,73	4,03
pourcentage de la catégorie		25 %	25 %	27 %
soit en pourcentage de l'effectif :		10 %	9 %	9 %
dont cadres H	(ETP)	6,90	6,30	8,30
pourcentage de la catégorie		49 %	41 %	53 %
soit en pourcentage de l'effectif :		18 %	16 %	19 %
dont employées F	(ETP)	4,30	4,30	4,30
pourcentage de la catégorie		52 %	52 %	46 %
soit en pourcentage de l'effectif :		11 %	11 %	10 %
dont employés H	(ETP)	1,00	1,00	1,00
pourcentage de la catégorie		50 %	50 %	36 %
soit en pourcentage de l'effectif :		3 %	2 %	2 %
N.B. : ETP = équivalent temps-plein				
<b>Total</b>	<b>(en postes)</b>	<b>43,0</b>	<b>45,0</b>	<b>47,0</b>
dont cadres F	(en postes)	17,0	17,0	17,0
cadres H	(en postes)	15,0	17,0	17,0
employées F	(en postes)	9,0	9,0	10,0
employés H	(en postes)	2,0	2,0	3,0

## 1.1. L'effectif

L'entreprise a eu recours en 2013 à des contrats à durée déterminée (CDD) pour pourvoir à des surcroûts temporaires d'activité ou à des remplacements aux services relation-clients, secrétariat de rédaction et commercial. Ceci est dû, cette année, à des remplacements, mais aussi pour faire face à des surcroûts temporaires d'activités, ce qui revient à 3,7 ETP, soit 6 709 heures. En revanche, le recours à des intérimaires a été moins important cette année (voir ci-dessous paragraphe 1.3 « La main-d'œuvre extérieure »).

La Scop Alternatives Economiques rassemble des journalistes (rédacteurs, secrétaires de rédaction, rédacteurs graphistes), qui disposent d'un statut de cadre, et du personnel administratif et commercial, qui regroupe des cadres et des employés de la presse. Ils prennent en charge la gestion comptable, la gestion des abonnements, le marketing, le développement commercial et la publicité.

L'entreprise compte deux sites. Le siège social est situé à Quetigny, en Côte-d'Or. Il rassemble la direction administrative et financière, le service relations clients et les rédactrices graphistes en charge de la maquette d'*Alternatives Economiques* et de *L'Economie politique*. L'établissement de Paris regroupe la direction générale, les rédactions, les secrétariats de rédaction, la maquette d'*Alternatives Internationales*, la direction commerciale et marketing et L'autre régie.



## 1.2. Les mouvements de personnel

En 2013, deux personnes ont été embauchées et aucune n'a quitté l'entreprise. Malgré des baisses de temps de travail pour raisons personnelles, le solde des emplois créés est positif en 2013.

A noter que deux salariés étaient embauchés à temps partiel par l'Idies, association proche d'Alternatives Economiques, ce qui leur assurait un temps plein en cumulant les deux emplois. Depuis le 3/01/2014, ils sont embauchés à temps plein par Alternative Economiques.

## 1.3. La main-d'œuvre extérieure

Dépenses en euros	2009	2010	2011	2012	2013
Pigistes	145 944	196 805	212 509	182 641	158 409
Droits d'auteurs *	141 109	130 065	164 253	149 241	149 811
Intérimaires	2 000	8 000	21 000	19 263	21 649
Stagiaires	6 929	7 871	10 198	8 261	11 068

\* Hors agences photo.

En tant qu'entreprise de presse, la Scop Alternatives Economiques a recours à des travailleurs d'un statut particulier : les pigistes. Bien que salariés, ce sont des collaborateurs indépendants. Les pigistes réguliers bénéficient d'une protection qui se rapproche des droits reconnus au personnel permanent en vertu de la loi Cressard. La coopérative fait appel à des pigistes rédacteurs, photographes, illustrateurs, ainsi que secrétaires de rédaction. Le recours aux pigistes est un moyen de donner leur chance à de jeunes journalistes. Il permet aussi aux différents titres de faire appel à des journalistes plus spécialisés sur certains thèmes. Selon le planning des parutions, cela répond à un besoin de l'entreprise qui ne dispose pas toujours de la force de travail nécessaire en interne. Enfin, certains collaborateurs préfèrent conserver ce statut pour des raisons personnelles (pluriactivité par exemple). La rémunération des pigistes non débutants est fixée en fonction de celle dont bénéficient les rédacteurs permanents, de manière à assurer une certaine cohésion entre les rémunérations.

L'entreprise publie en outre des articles proposés par des chercheurs, universitaires, experts, etc. qui sont rémunérés en droits d'auteurs, tout comme certains photographes et illustrateurs.

La coopérative a aussi recours à des intérimaires en plus des salariés en CDD, notamment à l'automne, afin d'aider à la saisie des abonnements en période de pic d'activité. Le nombre total d'heures de travail confiées à des intérimaires a été de l'ordre de 993 heures en 2013 contre 984 heures en 2012, 1 008 heures en 2011 et 364 heures en 2010. Le nombre d'heures plus important en 2011 s'expliquait par des enquêtes téléphoniques au sein du service relations clients, tâche qui a pu être en partie internalisée en 2012.

La coopérative accueille également des stagiaires, notamment au sein de la rédaction et du secrétariat de

rédaction. La rédaction reçoit chaque année près d'une centaine de demandes, qu'elle n'est bien évidemment pas en mesure de toutes satisfaire. D'autant que le nombre de stagiaires est limité par la taille des locaux et nos capacités d'accueil et d'encadrement. Les stagiaires bénéficient d'avantages sociaux (chèques déjeuner) et d'une indemnité de stage quelle que soit la durée du stage.

#### 1.4. L'emploi et l'insertion de personnes handicapées

La loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 impose aux établissements de plus de 20 salariés en ETP, l'emploi d'au moins 6 % de travailleurs handicapés, ou le versement d'une contribution annuelle au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés. La Scop Alternatives Economiques n'est donc pas soumise à cette obligation sur le site de Quetigny, puisque cet établissement est situé sous le seuil d'applicabilité. En revanche, la coopérative s'acquitte de la contribution annuelle à hauteur de 3 500 € pour le site de Paris qui, lui, entre dans le champ d'applicabilité de cette mesure. L'entreprise compte une personne handicapée dans son effectif. Elle a parfois recours à des sous-traitants faisant travailler des personnes handicapées, notamment pour le recyclage du matériel informatique et certains travaux d'imprimerie (enveloppes, cartes de visite...), ce qui lui permet de réduire sa contribution qui, autrement, serait de l'ordre de 13 000 €.

### 2. Le temps de travail

#### 2.1. La durée du temps de travail

Alternatives Economiques a été une entreprise pionnière dans la mise en œuvre des 35 heures, puisqu'elle a signé un accord, au titre de la Loi Robien, dès le 22 décembre 1997. La priorité donnée au développement de l'emploi a conduit l'entreprise non seulement à recourir de manière limitée à la sous-traitance, mais aussi à refuser de recourir aux heures supplémentaires pour les employés.

La durée du travail à temps plein est fixée à 35 heures par semaine (sur une base annuelle) par l'accord collectif du 22 décembre 1997. Un accord spécifique a été signé avec le personnel du service relations clients, prévoyant une modulation horaire selon la période de l'année, de manière à tenir compte de la forte saisonnalité de l'activité, beaucoup plus importante à l'automne. La majorité des salariés a converti ses heures de RTT en jours de congés supplémentaires, tandis que certains salariés à temps partiel ont un horaire effectif correspondant à la fraction de l'horaire légal de 35 heures rapporté à leur niveau de temps partiel.

Le recours aux heures supplémentaires est très exceptionnel et donne lieu d'une manière générale à récupération selon les dispositions légales ou selon des accords d'entreprise plus avantageux.

#### 2.2. L'absentéisme et ses motifs

Cet indicateur social est encore imprécis cette année, les informations disponibles n'étant pas assez détaillées. Le seul indicateur est le nombre d'heures d'absence, qui a été de 3 702 heures en 2013, contre 2 952 heures en 2012. Cette hausse est essentiellement liée à des congés maternités, passés de 497 heures en 2012 à 880 heures en 2013. Signalons qu'environ un quart de ces absences s'explique par la mise en disponibilité d'une des salariées de l'établissement de Quetigny qui occupe la fonction d'ajointe auprès du maire de sa commune. Enfin, les arrêts maladie représentent un total de 1 663 heures et les accidents de trajet 133 heures pour 2013. Il a été décidé de procéder à une homogénéisation par le haut des congés exceptionnels accordés aux différentes catégories de salariés.

### 3. Les rémunérations

#### 3.1. Les salaires mensuels moyens

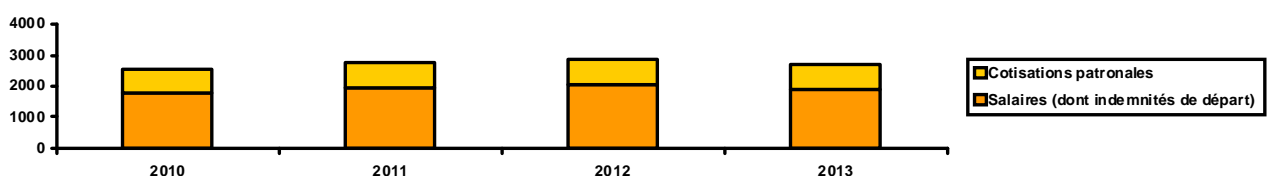
L'entreprise veille à respecter le principe « travail égal, salaire égal ». Néanmoins, il y a un écart de rémunération entre les hommes et les femmes qui s'explique par un niveau de qualification en moyenne plus élevé et par une plus grande ancienneté des hommes par rapport aux femmes au sein de l'encadrement.

#### 3.2. L'écart entre les plus hauts et les plus bas salaires

L'écart entre les cinq plus hauts salaires et les cinq plus bas (en équivalent temps plein) demeure limité en comparaison des autres entreprises du secteur, intégrant les mêmes fonctions. Il a légèrement augmenté en 2013.

#### 3.3. La masse salariale et ses composantes

Evolution de la masse salariale (en k€)



La masse salariale a été de 2 742 724 € en 2013. Elle a baissé de 5 % en raison de baisses volontaires de temps de travail et du moindre recours aux CDD. La proportion de cotisations sociales patronales se stabilise à 29 % de la masse salariale. Elle inclut les indemnités de départ, c'est-à-dire les indemnités de licenciement, les indemnités transactionnelles, ainsi que les indemnités de fin de carrière.

Une augmentation générale est négociée chaque année avec la déléguée syndicale. Des augmentations individuelles sont accordées en sus de l'augmentation générale au vu des résultats de chacun. Un entretien d'évaluation annuel doit être assuré par chaque chef de service avec l'ensemble des salariés placés sous son autorité. A cela s'ajoute les augmentations à l'ancienneté prévues par les conventions collectives applicables.

Les salariés bénéficient de chèques-déjeuner. Un accord a rendu obligatoire la complémentaire-santé depuis 1999, permettant la déductibilité fiscale des cotisations. La part salariale de ces cotisations est en partie proportionnelle aux salaires, ce qui en diminue le coût pour les plus bas salaires.

### 3.4. L'intéressement et la participation

L'intéressement est réparti entre les salariés de manière égalitaire selon leur temps de travail. Il est calculé selon un pourcentage de l'excédent brut d'exploitation (EBE) si le résultat avant intéressement et impôts sur les sociétés est supérieur à 15 000 euros.

La participation est en partie proportionnelle au revenu, dans la limite d'un montant égal à la moitié du plafond annuel de la Sécurité sociale. Elle correspond à 40 % du résultat net (après avoir apuré les déficits antérieurs le cas échéant).

Comme le prévoit le droit du travail, l'intéressement et la participation bénéficient également aux pigistes qui remplissaient les conditions d'ancienneté requises.

En revanche, l'exercice 2013 ayant été déficitaire, il n'y a pas eu de distribution de participation ou d'intéressement.

En euros	2009	2010	2011	2012	2013
<b>EBE</b>	559 000	136 000	243 000	94 000	-131 000
<b>Résultat net</b>	289 000	169 000	130 000	-73 000	-323 000
<b>Intéressement</b>	77 000	18 000	28 000	0	0
<b>Participation</b>	115 000	67 000	52 000	0	0
<b>Total</b>	192 000	85 000	80 000	0	0

### 3.5. Les dividendes

Les dividendes sont répartis en fonction du nombre de parts sociales détenues par chaque actionnaire. La majorité du capital est détenue par les salariés.

En euros	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Dividendes</b>	43 000	25 000	20 000	0	0

### 3.6. Les réserves obligatoires et statutaires

Il est important qu'*Alternatives Economiques* puisse constituer des réserves afin de renforcer son indépendance en augmentant ses fonds propres. Ces réserves sont impartageables. Elles ne peuvent être appropriées par les actionnaires et sont uniquement destinées à financer l'exploitation future de la société, au bénéfice de ses salariés actuels et à venir. En cas de cessation d'activité, les fonds accumulés par la coopérative ne peuvent être dévolus qu'à une autre coopérative, à l'instar des fonds propres d'une association. A noter qu'au-delà des réserves légales (10 %), les statuts de la coopérative prévoient une mise en réserve statutaire supplémentaire de 30 %.

En euros	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Résultat mis en réserve</b>	130 000	77 000	58 000	0	0

## 4. Relations professionnelles, accords collectifs et conventions collectives

### 4.1. Les relations professionnelles

Les salariés sont représentés par deux délégués du personnel titulaires et deux suppléants et par une déléguée syndicale. Bien que le seuil légal de 50 salariés imposant sa désignation par un syndicat ne soit pas atteint, la direction a autorisé son implantation par respect de la liberté syndicale et pour faciliter la négociation d'accords collectifs. Il n'y a pas eu d'accord collectif en 2013, mais deux avenants ont été signés (déblocage de la participation et modulation du temps de travail).



## 4.2. Le bilan des accords collectifs

Date de signature	Objet des accords signés
27.03.1991	Participation
20.05.1996	Congés payés
22.12.1997	Réduction du temps de travail
23.12.1999	Prévoyance complémentaire frais de santé
22.12.2003	Option en matière de cotisations sociales
18.05.2010	Droits d'auteurs
14.10.2010	Durée des mandats des délégués du personnel
07.02.2013	Intéressement (renouvellement)
01.07.2013	Modulation du temps de travail (renouvellement)

A signaler : l'accord du 13 septembre 2001, modifié le 18 mai 2010, sur les droits d'auteurs a pour effet de faire bénéficier l'ensemble des salariés de l'entreprise des revenus dérivés liés à la réutilisation des articles parus dans les titres édités par la coopérative (cédérom, redevances payées au Centre français du droit de copie, etc.).

## 4.3. Les conventions collectives applicables

Il existe une convention collective par catégorie de salariés :

- Convention collective de travail des employés de la presse hebdomadaire parisienne,
- Convention collective des cadres de la presse hebdomadaire et périodique,
- Convention collective nationale de travail des journalistes.

## 5. Les conditions d'hygiène et de sécurité

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2007, la loi antibac est scrupuleusement respectée. A noter qu'avant que cette loi soit promulguée, les délégués du personnel et la direction avaient décidé que les deux sites seraient des locaux non fumeurs.

Le taux d'accidents du travail est négligeable sur les cinq dernières années. Les quelques accidents que nous avons malheureusement eu à déplorer sont des accidents de trajet.

Régulièrement, en partenariat avec la médecine du travail, une « évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs » est réalisée sur les sites de Paris et de Quetigny, notamment concernant l'ergonomie des postes de travail. Une personne a suivi une journée d'information à ce sujet, ces documents ont été mis à jour en 2011 et un audit a été réalisé en 2012, portant partiellement sur ces questions.

## 6. La formation

*Alternatives Economiques* attache une grande importance à la formation professionnelle continue de ses salariés. L'objectif est de permettre à chacun d'accroître son autonomie et sa polyvalence de manière à pouvoir bénéficier d'une évolution de carrière dans ou à l'extérieur de l'entreprise. Néanmoins, les salariés bénéficiant d'un niveau de formation initiale élevé sont également ceux qui bénéficient le plus des dispositifs de formation continue. La taille réduite de la coopérative peut en effet entraîner qu'une formation conduise un salarié à quitter l'entreprise, ses nouvelles compétences ne trouvant pas à s'exprimer en interne. Dans le cadre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, le droit individuel à la formation (Dif) a été mis en place en 2005.

### 6.1. Les bénéficiaires de la formation

2013	Cadres	Employés	Ensemble
Nombre de salariés formés	9	9	18
Proportion dans la catégorie	32%	60%	42%

### 6.2. Les heures de formation

2013	Cadres	Employés	Ensemble
Heures de formation hors DIF	46	21	
Heures de formation DIF	89	144	233
Heures DIF mobilisable pour la catégorie	2 253	764	3 017

### 6.3. Les dépenses de formation

	2011	2012	2013
Total des dépenses de formation	49 971 €	39 711 €	25 668 €
dont consacré au plan de formation	23 296 €	20 002 €	7 439 €
dont consacré au DIF	13 655 €	11 395 €	11 129 €
% de la masse salariale	3,08%	2,44%	1,54%

N. B. : l'obligation légale est de consacrer 1,6 % de la masse salariale à la formation continue. Si cette obligation n'est pas respectée, les excédents des années précédentes peuvent être utilisés.

### 7. La sous-traitance

Les consommations intermédiaires sont particulièrement importantes, bien que l'entreprise privilégie dans la mesure du possible l'internalisation des tâches. Alternatives Economiques, comme la plupart des éditeurs de périodiques, sous-traite l'impression de ses magazines, de même que le routage et la distribution, assurée par Presstalis (ex-NMPP) et la Poste. La maquette est sous-traitée pour les éléments de marketing commercial (autopromo, dépliants, etc.), ainsi que pour certains produits éditoriaux lorsque la force de travail interne ne permet pas d'en assurer la production. Au total, les charges externes représentent de l'ordre de 60 % du chiffre d'affaires.

La gestion des abonnements est cependant effectuée en interne, ce qui n'est pas souvent le cas pour une entreprise de presse de cette taille. Cela permet aussi de proposer nos services à d'autres publications. De la même façon, la régie publicitaire est internalisée et une marque a été créée (*L'autre régie*) afin de proposer à des confrères de gérer pour leur compte leur régie publicitaire

*Alternatives Economiques* se caractérise par une assez forte intégration verticale, en comparaison de certains confrères. Elle traduit à la fois la volonté stratégique de la coopérative de disposer des moyens de son indépendance et sa préférence pour le développement de l'emploi. Toutefois, il est difficile de calculer le coût de la sous-traitance, les factures des sous-traitants n'étant pas identifiées comme telle dans la comptabilité.

### 8. La démocratie interne

Outre les structures de représentation du personnel décrites plus haut, le fonctionnement de la coopérative fonctionne selon le schéma suivant.

#### 8.1. Rédactions en chef et comité de direction

La responsabilité éditoriale des différents produits édités par la coopérative est placée sous l'autorité des différentes rédactions en chef qui réunissent autant que de besoin des comités de rédaction. Le management au jour le jour est assuré par les chefs de service, en relation avec le président et la directrice générale de la coopérative.

Un comité de direction rassemble différents responsables qui se réunissent chaque mois afin de délibérer collectivement des questions les plus importantes qui lui sont soumises par le président de la coopérative. Il est constitué de dix membres (sept hommes, trois femmes).

#### 8.2. Réunions du personnel

L'ensemble du personnel salarié est réuni deux fois par an à l'initiative de la direction : en janvier, afin de présenter la stratégie de l'année à venir, et en juin, lors de la présentation des résultats définitifs de l'année précédente. Ces réunions sont l'occasion de réunir le personnel des deux établissements, de discuter de questions collectives intéressant l'entreprise dans un cadre informel, et d'informer et de consulter le personnel sur la situation de l'entreprise et ses projets. Ces réunions sont introduites par un rapport du président et précédées de réunions préparatoires sur chaque site.

#### 8.3. Assemblée générale et conseil d'administration

L'assemblée générale statutaire rassemble l'ensemble des actionnaires chaque année. Elle élit les administrateurs dont le poste est à pourvoir (les administrateurs sont élus pour deux ans et renouvelables par moitié chaque année). Le conseil d'administration et son président rendent compte chaque année de leur gestion à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration élit en son sein le président de la coopérative. Il se réunit quatre fois par an afin de suivre l'activité de la coopérative et valider les orientations à donner à son développement.

Le nombre d'administrateurs est fixé à douze, les deux tiers au moins devant être impérativement des salariés de la coopérative. Neuf associés salariés siègent au conseil d'administration et assurent une représentation des différents sites (Quetigny, Paris), des différents services (rédaction, maquette, relations clients, direction administrative). On compte parmi eux trois hommes et six femmes. Deux anciens salariés siègent à leur côté : Denis Clerc, fondateur du journal, et Christophe Fourel, président de l'Association des lecteurs d'*Alternatives Economiques*. Enfin, Marc Mousli siège au titre de la Société civile des lecteurs



d'*Alternatives Economiques*. Cette structure rassemble des personnes physiques et morales ayant souhaité aider au développement de l'entreprise (le capital de la Société civile des lecteurs est de 116 000 euros, en partie placés sous forme d'actions de la coopérative). Sur douze administrateurs, deux siègent également au comité de direction (le président et la directrice générale).

## 9. Autres impacts sociétaux

Un fonds d'abonnements gratuits est abondé par les associés de la Société des lecteurs qui ont choisi de renoncer à leurs dividendes. Chaque année, il permet de financer une dizaine d'abonnements dans les pays en développement, au bénéfice de détenus en formation ou de personnes en situation précaire.

En outre, une version audio d'*Alternatives Economiques* est développée en partenariat avec le Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes (Giaa), qui propose le mensuel en abonnement sonore par CD Daisy ou en téléchargement ([www.giaa.org](http://www.giaa.org))

*Alternatives Economiques* s'efforce, dans la mesure de ses moyens, de participer à la vie locale sur l'agglomération de Dijon. La coopérative entretient des relations suivies avec les municipalités de Quetigny et de Dijon, ainsi qu'avec les structures de l'économie sociale en Bourgogne.

De par son activité, la société dispose d'une trésorerie importante constituée notamment par la partie payée d'avance par les abonnés. Elle veille à n'utiliser ces fonds que sur des placements de trésorerie. Une partie est placée sur des supports éthiques certifiés par les cabinets Vigeo ou MSCI-ESG-Research (dont le rôle est de noter les entreprises selon certains critères, essentiellement sociaux et environnementaux). Un des fonds de placement exclut les investissements dans des sociétés des secteurs de l'aéronautique et de la défense.

*Alternatives Economiques* soutient par ailleurs l'activité de l'Observatoire des inégalités, fondé par Louis Maurin, un ancien journaliste de l'équipe, et Patrick Savidan, philosophe ([www.inegalites.fr](http://www.inegalites.fr)).

Il a enfin semblé normal à la coopérative d'appartenir au collège des membres fondateurs de l'association Attac (Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens), puisque cette association s'est donné pour objet, lors de sa fondation, d'œuvrer en faveur d'une meilleure régulation de la mondialisation.

Enfin, l'entreprise entretient des relations étroites avec de nombreuses associations, ONG ou organisations professionnelles de salariés, ainsi qu'au sein du monde de l'économie sociale. Ces relations sont liées à la nature de son activité, mais traduisent également des affinités liées aux engagements du journal ou à son statut coopératif. L'Association des lecteurs d'*Alternatives Economiques* contribue à renforcer ces liens en organisant des conférences et des débats, à Paris comme en région, qui associent des rédacteurs du journal à des personnalités du monde politique, économique ou syndical, à des universitaires et à des chercheurs.

## II. L'impact environnemental d'Alternatives Economiques

L'activité d'Alternatives Economiques s'orchestre en deux grands mouvements : le premier a trait à la production des publications, tandis que le second concerne leur impression et leur diffusion. La première étape de la production consiste donc en une activité de bureau, très peu polluante directement. La seconde a, au contraire, des impacts environnementaux directs importants (imprimerie, papetiers, etc.).

En raison de difficultés de comptabilisation, certains des sept indicateurs suivants ne pourront pas être renseignés cette année ; d'autres ne le seront que partiellement. En revanche, des objectifs ou des pistes de réflexion pourront être proposés afin de réduire les conséquences environnementales de l'activité de la coopérative Alternatives Economiques.

### 1. La consommation d'eau

Notre consommation directe est invérifiable, les chiffres des syndicats des immeubles occupés par nos bureaux à Paris et à Quétigny ne donnant pas la consommation individuelle des occupants, faute de compteurs particuliers.

Quant à la consommation indirecte, liée à notre activité, elle est le fait de nos fournisseurs, imprimeurs et papetiers notamment. Les données sont indisponibles à ce niveau de détail, mais nous nous employons à travailler avec des imprimeurs certifiés Imprim'vert et avec des papetiers fabriquant des papiers certifiés PEFC ou FSC (voir plus loin).

### 2. La consommation d'énergie

#### Evolution de la consommation de gaz et d'électricité, en kWh

	2011	2012	2013
Gaz Paris	32 703	39 320	34 629
Electricité Paris	21 449	21 983	20 445
Electricité Quétigny	55 145	45 913	37 854
<b>Total</b>	<b>160 178</b>	<b>107 206</b>	<b>92 928</b>

Gaz : Au-delà des variations annuelles de la consommation liées à un hiver plus ou moins froid, la baisse de consommation en 2011 peut être imputable au remplacement d'une de nos deux chaudières par un modèle à condensation moderne.

#### La situation à Paris :

– L'ensemble des éclairages sont réalisés par des ampoules fluo compactes basse consommation ou des néons, à l'exception de quelques halogènes basse tensions ;

– Le chauffage au gaz a été généralisé en 2011 sur l'ensemble des locaux. Il n'y a plus de chauffage électrique.

– La climatisation a dû être installée dans le local informatique (serveurs), la température dépassant les 30 degrés l'été. Le choix s'est porté sur une technologie à condenseur évaporatif pour minimiser l'impact environnemental. Et l'appareil ne fonctionne que lorsque la température le nécessite.

#### La situation à Quétigny :

– L'ensemble de l'éclairage est réalisé par des tubes néons.

– Le chauffage est entièrement électrique, les bâtiments que nous occupons n'étant pas desservis par le gaz. Toutefois, des fenêtres isolantes ont été installées lors de notre arrivée dans les locaux. Le recours à la climatisation est réduit au strict minimum, essentiellement pour les serveurs informatiques.

#### Les gisements d'économies à mettre en œuvre

Ce sont toujours les mêmes :

– Eteindre les lumières au moment des repas ou lorsque la lumière naturelle est suffisante ;

– Eteindre en partant les écrans d'ordinateurs, les imprimantes et globalement tous les appareils disposant d'un système de veille (photocopieurs, machine à café...) ;

– Gérer opportunément l'ouverture des fenêtres et la position des stores en fonction de l'ensoleillement, afin de limiter le recours aux ventilateurs l'été ou à l'allumage des lumières ;

### 3. La consommation de matières

Le bois (nécessaire à la production de papier) et les encres sont les principales matières utilisées par la coopérative pour l'impression de ses publications. Alternatives Economiques est confrontée à un problème de type commercial : pour vendre un numéro en kiosque, il faut en produire plus de deux afin d'être présent en nombre suffisant dans un grand nombre de points de vente. Il en résulte un nombre important d'invendus ; nous nous efforçons de les réduire autant que possible en optimisant la mise en kiosque en fonction des ventes constatées, sachant que l'objectif de Presstalis est de limiter ce taux à... 70 %. Les invendus sont revendus par Presstalis aux récupérateurs, qui les recyclent et les transforment en pâte à papier.

Taux d'invendus	2013	2012	2011	2010
Alter Eco mensuel	65,06 %	58,82 %	54,88 %	56,87 %
Alter Eco hors-série	67,33 %	67,67 %	58,17 %	61,39 %
Alter Eco HSP	80,41 %	72,91 %	74,28 %	72,37 %
Alter Inter trimestriel	78,77 %	79,49 %	73,76 %	74,66 %
Alter Inter hors-série	74,34 %	68,30 %	69,87 %	63,10 %

#### – Le papier des magazines

La consommation de papier est proportionnelle au nombre d'exemplaires fabriqués. En l'occurrence en 2013, l'impression des magazines a nécessité environ 664 tonnes de papier contre 705 tonnes en 2012.

Paradoxalement, une baisse des ventes est bénéfique pour l'environnement, mais a un impact négatif sur la santé de l'entreprise. Et inversement, une augmentation des ventes augmente la consommation de papier, et donc d'arbres, mais est bon pour l'entreprise.

L'ensemble des papiers utilisés pour l'impression de nos magazines sont labellisés FSC ou PEFC.

#### – Les imprimeurs

Pour l'impression des magazines, la Scop utilise les services de plusieurs imprimeurs selon le type de produits : Maury (*Alternatives Economiques* mensuel et *Alternatives Internationales*), Imprimerie de Champagne (*Alternatives Economiques Poche* et *L'Economie politique*), Léonce Déprez (les hors-série d'*Alternatives Economiques*). Ils sont tous labellisés Imprim'vert. Les liquides (solvants...) et les solides (plaques...) sont récupérés pour retraitement et recyclage. Les encres résiduelles sont recyclées. Le papier des rebuts d'impression est récupéré pour être recyclé.

#### – L'envoi des numéros

L'ensemble des revues sont expédiées sous film plastique non recyclable. Les études faites pour l'utilisation de plastiques recyclés, recyclables, à base végétale ou sous enveloppe papier n'ont pas été concluantes car hors de prix.

#### – L'impression des documents commerciaux

Imprimeurs utilisés :

ICO (documents commerciaux) : aucune information.

DB Print (documents commerciaux) : labellisé Imprim'vert.

Par ailleurs, afin de maîtriser le volume de papier envoyé (et les coûts) lors des opérations commerciales pour recruter de nouveaux abonnés, le recours à des spécimens du journal a été supprimé depuis longtemps, le nombre de pages des documents promotionnels a été réduit et le recours à l'e-mailing développé. Enfin, comme tous les éditeurs de presse, *Alternatives Economiques* adhère à l'organisme Ecofolio qui vise à favoriser le recyclage du papier. A ce titre, une contribution de 334 euros a été versée, calculée sur le papier utilisé pour les usages commerciaux.

#### – Divers

Certaines impressions (enveloppes, cartes de visites de nos collaborateurs parisiens...) sont confiées à une imprimerie adaptée qui emploie du personnel handicapé.

#### – Objectifs possibles :

Toujours les mêmes : le recours à des imprimeurs certifiés Imprim'vert et l'utilisation de papier FSC/PEFC pourrait être étudiés pour les documents publicitaires ou commerciaux. Comme le recours à une imprimerie adaptée pour l'impression de certains documents commerciaux ou de communication.

## 4. La consommation de fournitures

Les données ne sont toujours pas disponibles pour des raisons pratiques : il est en effet difficile et surtout très fastidieux de différencier les fournitures liées aux activités de chacun de celles nécessaires à la production ou à la diffusion d'un certain nombre de documents ou de produits. On peut néanmoins indiquer un ordre de grandeur concernant la consommation de papier (copieur, fax, imprimantes).

**A Paris**, 400 ramettes de papier A4 ont été commandées en 2013 (400 en 2012, 365 en 2011) soit une moyenne de 7 100 feuilles par personne (6 250 feuilles en 2012) ; c'est un papier recyclé qui dispose de l'écolabel européen. Le papier toilette est également du papier recyclé.

Imprimantes : lorsqu'il faut renouveler une imprimante, elle est remplacée par une imprimante recto-verso. Toutes les cartouches d'encre utilisées pour les imprimantes sont des reconditionnées et elles sont ensuite nouveau recyclées.

Objectifs possibles :

Améliorer les comportements individuels éco-responsables :

- agiter les cartouches d'imprimante avant de les changer afin d'utiliser le toner résiduel ;
- développer encore la réutilisation des feuilles imprimées sur une face pour impression verso ou brouillon ;
- utiliser les imprimantes en mode recto-verso
- responsabiliser chacun sur sa consommation personnelle (activité d'impression, fournitures de bureau...).

**A Quetigny**, par exemple : environ 350 ramettes de papier A4 (hors papier en tête) sont utilisées par an, soit une moyenne mensuelle d'environ 1 200 feuilles par salarié hors expéditions commerciales. Par ailleurs, une refonte de notre organisation pour l'impression des documents commerciaux permet de les imprimer à la demande et en essayant d'optimiser les économies d'échelle (donc moins d'impressions inutiles). Les cartouches sont pour l'essentiel fournies par le fournisseur d'imprimantes, lui-même assurant le recyclage des cartouches. Le café consommé par les salariés est labellisé Max Havelaar et généralement commandé auprès d'une association qui fait la promotion du commerce équitable.

## 5. Les déchets et le nettoyage des locaux

La quantité de déchets produits par Alternatives Economiques est difficilement mesurable. Il a déjà été indiqué plus haut que les invendus kiosques et les rebuts d'impression sont revendus par nos prestataires à des récupérateurs pour être recyclés.

**A Paris** : Concernant le tri sélectif des déchets (papier, plastique, cartons, verre...), notre immeuble dispose de containers spécifiques. Les poubelles et les corbeilles de nos bureaux ont donc été munies d'un sac noir pour les déchets non recyclables ou transparent pour ceux qui sont recyclables. Les pratiques individuelles sont toutefois largement perfectibles, aussi bien dans nos pratiques individuelles que dans celles des personnes en charge du nettoyage de nos locaux ou de la gestion des différents types de containers disponibles dans l'immeuble.

Les détergents utilisés (vaisselle, sanitaires, nettoyages divers...) sont du ressort de notre prestataire. Ses objectifs affichés d'optimisation et d'amélioration vers des comportements éco-responsables sont difficilement mesurables et vérifiables. Les produits utilisés sont de type professionnel et ne font donc pas partie des produits grands publics épisodiquement testés par les associations de consommateurs

Pour les déchets de bureau, les cartouches d'encre sont récupérées en vue de leur reconditionnement.

Les appareils électroniques et informatiques réformés ou hors service sont stockés dans nos locaux et remis tous les deux ans environ à une entreprise adaptée en vue de leur déconstruction et de leur recyclage. Cette entreprise emploie du personnel handicapé.

**A Quetigny**, il existe une benne (avec tri sélectif papier et carton) dont une société récupère les déchets. Les stocks d'invendus devenus inutiles sont repris par un prestataire pour destruction. Dans la mesure du possible, les cartons (qui représentent la majorité des déchets) sont aussi réemployés pour d'autres usages.

Le ménage est effectué par un prestataire extérieur, sans prise en compte particulière de l'impact environnemental.

## 6. Les nuisances sonores et les rejets dans l'air

L'entreprise ne dispose d'aucune flotte automobile. Elle incite en outre ses salariés à privilégier les transports en commun, beaucoup plus respectueux de l'environnement. En effet, si le remboursement des titres de transport à hauteur de 50 % est obligatoire à Paris, il était facultatif à Quetigny jusqu'en 2008, mais néanmoins pratiqué depuis plusieurs années.

La plupart des nuisances sonores et des rejets dans l'air sont liés aux livraisons de nos fournisseurs, qui nécessitent le recours à des transporteurs routiers.

Pour la fabrication et le routage de nos revues, nous avons entrepris de généraliser le recours à des imprimeurs pouvant effectuer eux-mêmes le façonnage et le routage des numéros, afin d'éviter des trajets routiers entre l'imprimeur et le routeur.

La coopérative est en revanche directement responsable des émissions de CO<sub>2</sub> émises par les coursiers auxquels elle fait appel pour ses plis ou ses colis urgents :

– **A Paris**, 117 courses 2 roues (contre 141 en 2012 et 276 en 2011) et 37 courses voiture ou camionnette (45 en 2012 et 89 en 2011) ont été commandées, soit un total de 154 courses (186 en 2012 et 365 en 2011). Une baisse liée à un changement de stratégie de communication.

Pour ce qui concerne les fournitures de bureau, les commandes à nos fournisseurs sont devenues bimestrielles ou trimestrielles, une manière de réduire notre impact carbone.

– **A Quetigny**, le recours aux coursiers est nécessaire, notamment en raison de mouvements de marchandises entre les différents lieux de stockage, ainsi que pour les sauvegardes informatiques stockées chez un prestataire extérieur. Un test a été fait en 2010 et 2011 pour avoir recours à des coursiers en vélo. Cet usage reste exceptionnel en raison du surcoût dû au fait que nos locaux sont excentrés par rapport au centre-ville où est basé ce prestataire.